

➤ **Introduction**

Des collectivités de type métropole ou département, aidées d'agences d'urbanisme ou de sociétés de transports, peuvent rédiger et mettre à disposition des guides pratiques pour acculturer les collectivités de leur territoire sur le lien entre urbanisme et transport. Ces guides donnent en général des repères méthodologiques et des exemples d'aménagement.

➤ **Régime juridique de l'outil**

Ces guides ne reposent pas sur un dispositif juridique précis, mais ils apportent des précisions techniques et complètent le contenu d'autres dispositifs réglementaires, tels que les plans de mobilité, ou non réglementaires, comme les contrats d'axes. Ils reposent sur la compétence de collectivités ou d'organismes professionnels de la planification ou des transports, soucieux d'aider les collectivités membres ou de rang inférieur à mettre en pratique des principes nouveaux.

➤ **Objectifs et contenu**

Les objectifs peuvent être divers :

- Mieux comprendre les enjeux liés aux mobilités résidentielles, professionnelles, logistiques et/ou de loisir ;
- Illustrer des principes d'aménagement de zones d'habitations ou commerciales afin de favoriser l'usage, par exemple, des transports en commun (TC) et du covoiturage ;
- Apporter des retours d'expérience et en tirer les enseignements pouvant être mis en œuvre sur les territoires concernés ;
- Servir de cadre à l'élaboration d'une démarche particulière.

Auteurs

Métropole ou département, associé le cas échéant à une agence d'urbanisme ou un opérateur de transport.

Destinataires

Communes ou EPCI du ressort territorial concerné devant élaborer ou réviser un PLU ou PLUi ou réaliser des aménagements de terrain.

Contenu

Documents pratiques, les guides sont structurés, en général, selon trois grandes parties :

- Un contexte ou un constat permettant de décliner des enjeux, en particulier ceux relevant de la cohérence urbanisme et mobilités. Ces enjeux concerneront l'arrêt ou le ralentissement de l'étalement urbain, la réduction de la dépendance à la voiture individuelle, la mise en œuvre effective d'un droit aux transports, la protection de l'environnement, etc.

- Les principes ou les objectifs de la démarche poursuivie, en précisant les secteurs appropriés, les critères d'aménagement et les avantages qui en ressortent. Ces guides invitent parfois les collectivités à se questionner sur l'aménagement le plus adapté à leur situation : par exemple, « *est-ce que le programme de l'opération envisagée est adapté à un allongement d'itinéraire d'une ligne de transport (densité, formes urbaines) ?* » (exemple tiré du guide associé au plan de déplacements urbains de Nîmes Métropole, voir infra).
- Les étapes de l'aménagement à réaliser, qui sont décrites avec des exemples plus ou moins détaillés et illustrés, selon qu'il s'agisse d'une démarche globale de planification ou de la mise en œuvre d'un outil spécifique comme les contrats d'axes.

➤ Intérêt de l'outil et domaine de pertinence

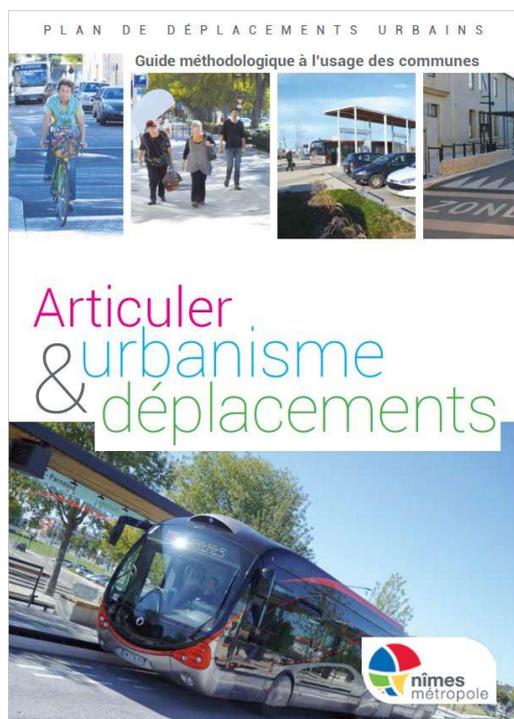
Les guides méthodologiques se veulent être **une aide pour les territoires soumis à un étalement urbain très important**. Ils proposent des outils appropriés au degré d'urbanisation des espaces pour intégrer une offre de déplacements adaptée et accessible à tous, tout en préservant les espaces naturels et agricoles ainsi que le cadre de vie des habitants. Les outils développés dans ces guides permettent ainsi d'améliorer la rentabilité de l'offre de déplacements. Par le biais des exemples présentés, les collectivités peuvent en outre plus facilement se projeter dans leurs aménagements futurs.

➤ Limites de l'outil

Certains guides peuvent apparaître comme trop théoriques et manquant d'explications pratiques. L'efficacité de ce type d'outil réside en effet principalement dans la possibilité de partager des actions vertueuses et dans la capacité des collectivités destinataires à pouvoir intégrer les recommandations portées. Il est donc capital que les rédacteurs de ces guides restent particulièrement attentifs au caractère opérationnel des préconisations apportées. Ce caractère opérationnel passe en effet par des prescriptions techniques, mais aussi par la prise en compte du contexte politique, des contraintes financières et calendaires, et sur une réelle concertation de l'ensemble des acteurs concernés, etc. La mise en œuvre peut se heurter à la pression de lobbies ou des habitants de zones pavillonnaires qui s'opposent à la densification de leur quartier.

➤ Exemples de bonnes pratiques

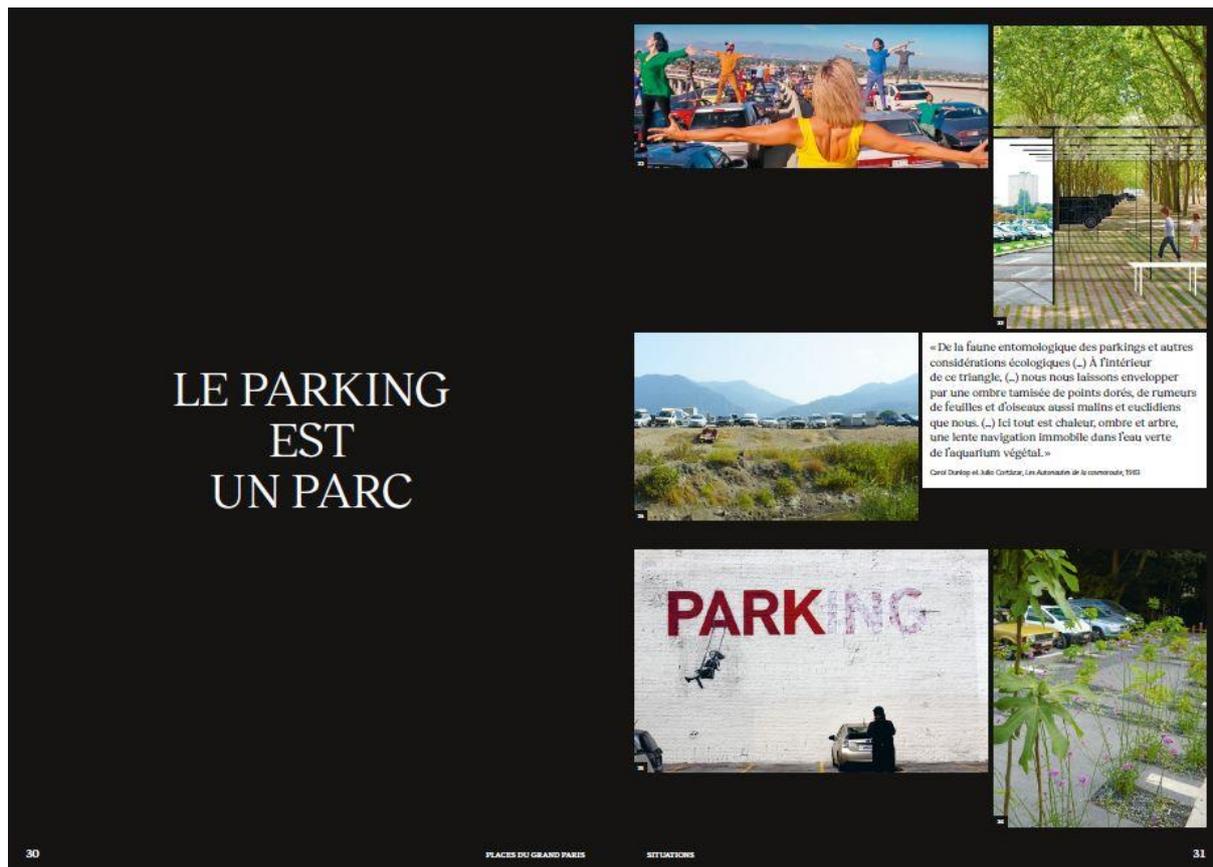
Le guide méthodologique de Nîmes Métropole, réalisé avec l'aide de l'Agence d'urbanisme nîmoise et



alésienne, est destiné aux communes de la métropole nîmoise. Il répond à un besoin d'appropriation et de réaffirmation du lien entre urbanisme et transport. Faisant le constat d'un développement du territoire peu compatible avec une mobilité durable et dont les effets sont préjudiciables au territoire, le guide propose aux communes des principes adaptés à chaque type de territoire, pour construire leur stratégie de développement d'une mobilité durable. Ensuite, pour les aider à intégrer la mobilité durable dans leur PLU, le guide suggère une démarche en trois temps. Une phase de questionnement sur les besoins, offres et pratiques de déplacements intervient en préalable à la définition du projet communal. Ensuite, selon les secteurs à enjeux, des principes de cohérence entre urbanisme et transports sont présentés comme pouvant être intégrés dans les OAP (voir la fiche de la présente boîte à outils consacrée au plan local d'urbanisme intercommunal). Des exemples les accompagnent. Enfin quelques outils réglementaires avec des exemples sont donnés.

Ile de France Mobilité et la Société du Grand Paris ont édité

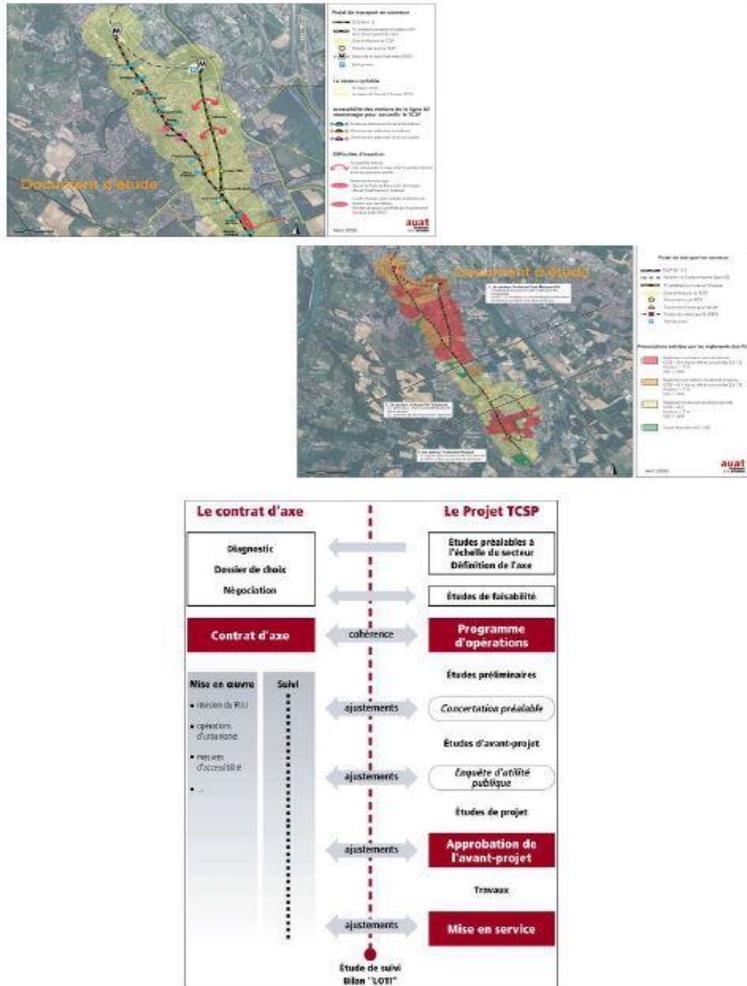
en 2017 un ouvrage de sensibilisation présentant les lignes directrices de leur action pour concevoir les 68 nouvelles gares du Grand Paris Express comme une opportunité pour repenser les quartiers alentour et inventer des espaces publics intermodaux. Le document s'articule autour de huit principes qui développent la méthodologie sous forme d'argumentaires et d'exemples. Un second document est édité en 2019, il a pour vocation de construire une culture commune des espaces publics partagés par l'ensemble des acteurs du Grand Paris Express. Cette culture commune est présentée sous la forme d'argumentaires dont certains termes sont largement explicités. Ensuite, une séquence photos montre les espaces de l'intermodalité avec d'autres points de vue, ouvrant les possibles sur d'autres fonctions pour ces espaces. Enfin 40 principes de conception détaillés sous forme d'objectif à partager et de propositions d'actions pour l'atteindre sont au service de trois ambitions pour les espaces publics du Grand Paris Express : continuité, évolutivité et disponibilité.



Le guide du Conseil général de Gironde et de l'agence d'urbanisme de Bordeaux, à destination des communes de Gironde, est un troisième exemple. Il est organisé en trois parties. La première présente des exemples de bonnes pratiques français et européens de démarches associant déplacements et urbanisme dans lesquels sont détaillés les objectifs, l'élément déclencheur, le périmètre d'intervention, la gouvernance, le processus, la mise en œuvre et éventuellement les forces et les freins de la démarche. La seconde partie traite des enseignements utiles aux contextes girondins en indiquant les conditions

de réplication des démarches. Enfin une troisième partie décline d'autres pistes pouvant être mises en œuvre.

Partie 1 : Recueil de bonnes pratiques de démarches transports et urbanisme



22 | démarches déplacements et urbanisme – janvier 2010

➤ Liens vers d'autres ressources

- Tisséo, Agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire Toulouse aire urbaine, 2007, Guide méthodologique pour la mise en œuvre des contrats d'axes ;
- Nîmes métropole, 2016, Articuler urbanisme & déplacements ;
- Communauté métropolitaine de Montréal, 2011, Guide d'aménagement pour les aires de TOD
- Conseil général de Gironde, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, 2010, Outils d'articulation déplacements et urbanisme
- Société du Grand Paris, Île de France mobilités, 2017, Prendre place ;
- Société du Grand Paris, Île de France mobilités, 2019, Places du Grand Paris.